

Association à but Humanitaire Loi 1901

Soutien à la Communauté des Sœurs
JEANNE DELANOUE à MADAGASCAR,
dont la Maison Mère est à SAUMUR,
pour venir en aide aux Enfants
abandonnés, démunis et en situation
de grande détresse.

100 % des DONNS
SONT ENVOYES
Aux SŒURS JEANNE DELANOUE
à MADAGASCAR
Au profit des enfants

Vous recevrez un reçu fiscal

*66 % de vos dons sont directement déductibles de vos
impôts dans les limites fixées par la législation en
vigueur*

Ainsi un don de 20 € ne vous coûte que 6,8 €

Un bulletin par trimestre est adressé aux
donateurs, adhérents et sympathisants
sur la vie de l'association à Madagascar
et en France.

A QUOI SERVENT VOS DONNS :

1. Dons réguliers

- pour le parrainage collectif d'un établissement scolaire entier. Là où certains parents ne sont pas en mesure de payer la scolarité, il devient alors très difficile de payer les enseignants. Votre participation permet donc d'aider à financer le salaire des enseignants, une partie des dépenses de fonctionnement et surtout la survie de l'établissement scolaire lui-même.

- pour le parrainage collectif d'un groupe d'enfants dans un établissement.

Une aide financière mensuelle permet à plusieurs enfants d'être scolarisés.

Votre participation ne venant en aide que pour la scolarité de ces enfants, les parents s'engagent à financer les autres frais (fournitures scolaires, cantine etc...)

2. Dons ponctuels

- A subvenir aux besoins ponctuels : maladies, hospitalisation, hébergement...

- A l'achat sur place de matériel pédagogique, de livres et fournitures scolaires, du riz et du lait pour les plus démunis,

- A approvisionner en médicaments les dispensaires,

- A restaurer des écoles,

- A financer des projets de construction de classes, de centres de soins...

A renvoyer à l'association «Les Enfants de la Grande Ile » 3, rue de la treille 44240 – SUCE sur ERDRE

Je m'engage à verser régulièrement la somme de : Euros

Je désire faire un don ponctuel
De :Euros

Par chèque

par virement

Choisir le VIREMENT automatique, c'est
choisir la simplicité.

Pour cela vous devez intervenir vous-même
auprès de votre banque avec l'IBAN et le BIC
de l'association :

IBAN : FR19 2004 1010 1106 6359 8L03 288

BIC: PSSTFRPPNTE

(RIP : 20041/01011/0663598L032/88)

A tout moment, vous pouvez interrompre
votre règlement par courrier ou par mail.

Merci de me faire parvenir d'autres bulletins
afin que je puisse soutenir votre action en
sensibilisant d'autres amis.

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....Ville :

Mail :

Tél :

SIGNATURE :



1 Enfant sur 2 n'est pas scolarisé à

MADAGASCAR



UN PAYS QUI NE PEUT PLUS
ENVOYER SES ENFANTS A
L'ECOLE N'A PAS BEAUCOUP DE
CHANCES DE S'EN SORTIR



PARRAINER UNE ECOLE OU UN
GROUPE D'ENFANTS EN COLLECTIF
C'EST LE PLUS BEAU CADEAU QUE
VOUS POUVEZ OFFRIR AUX ENFANTS

C'EST DONNER A CES ENFANTS UNE
VRAIE CHANCE

C'EST AMELIORER LEUR VIE

C'EST LES AIDER A CONSTRUIRE LEUR
AVENIR

C'EST LEUR PERMETTRE DE S'OUVRIR
SUR LE MONDE

ASSOCIATION des ENFANTS
DE LA
GRANDE ILE

3, rue de la Treille
44240 - SUCE sur ERDRE
Tel - Fax : 02 40 77 99 93



Email : assoegi@hotmail.fr

Site : www.egi44.fr